

Questions orales

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, pour répondre au préambule du député, je dirai que d'après un article de la Presse canadienne, le député aurait eu un moment d'hésitation lorsqu'on lui a demandé si un gouvernement néo-démocrate interdirait le recours à des briseurs de grève en période de grève légale. Il aurait dit: «Franchement, je ne sais vraiment pas. Il m'est difficile de dire ce que nous ferions si nous étions au pouvoir».

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Répondez à la question.

M. le Président: Étant donné que la présidence a dû rendre une décision au début de la période des questions, je sollicite la collaboration de tous les députés afin de poursuivre pour encore cinq minutes. Je me rends compte que des députés et peut-être même des ministres risquent de devoir partir. Je demande donc à tous de faire preuve de la meilleure collaboration possible.

* * *

• (1500)

LA RÉFORME FISCALE**LE LIVRE BLANC—LA COMPOSITION DU GROUPE DE SPÉCIALISTES**

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je vais revenir à l'accès privilégié au Livre blanc sur la fiscalité qu'on a accordé à 31 comptables et fiscalistes de renom.

Le ministre des Finances a dit au début de la période des questions que les personnes ayant fait partie du comité étaient les plus compétentes qui soient. Voudrait-il nous expliquer ainsi qu'aux Canadiens ce qu'il reproche à des maisons comme Laventhol & Horwath, Peat Marwick et Samson Bélair? Sont-elles moins compétentes que d'autres? Que leur manque-t-il?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, M. Guy Lord, de Samson Bélair, faisait partie du groupe.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): M. Normand Guérin, de la même maison, en faisait également partie.

Je voudrais revenir sur ce que j'ai dit. Je n'ai pas voulu prétendre que les comptables et les fiscalistes en question sont les meilleurs. Ils sont parmi les meilleurs. Ils ont une réputation d'excellence. Il y a eu une certaine rotation parmi les membres du groupe, en raison de leur compétence particulière. Ainsi, certaines maisons n'y comptaient pas de représentants parce que leurs meilleurs spécialistes n'avaient pas la compétence particulière que nous recherchions. Il ne fait aucun doute que le groupe réunissait certains des plus grands spécialistes du Canada.

L'ACCÈS PRIVILÉGIÉ AU LIVRE BLANC

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre des Finances et le premier ministre ont tous deux

affirmé que la consultation des 31 personnes en cause faisait partie du mécanisme normal qu'on utilise dans le cas des Livres blancs et autres documents de cette importance. J'ai donc une autre question à poser.

A l'instar des 31 membres de ce groupe, a-t-on invité des représentants des travailleurs, des gens à revenu faible, des personnes âgées, des agriculteurs et des pêcheurs afin de leur montrer le Livre blanc, hier, au ministère des Finances, après leur avoir fait prêter serment? Si les groupes que j'ai mentionnés n'ont pas joui du même traitement, c'est donc dire que le groupe des 31 a été privilégié.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai tenu des consultations en bonne et due forme avec les représentants des groupes sociaux, du mouvement syndical, des milieux des affaires, des groupes sectoriels, des provinces et des associations agricoles. Il s'agit sans doute de la plus vaste consultation sur un document à avoir jamais eu lieu au ministère des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je peux assurer au député que nous avons examiné attentivement les opinions de ces groupes en prévision de la rédaction de ce Livre blanc.

* * *

[Français]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ**ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR UN CONSEILLER SYNDICAL DE LA CSN**

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Il y a deux semaines, un conseiller syndical de la CSN au Québec, M. Marc Boivin, a été arrêté par la Sûreté du Québec.

Le premier ministre peut-il confirmer que M. Boivin était un délateur ou agent secret du Service canadien du renseignement de sécurité depuis 1984 et, dans l'affirmative, comment le premier ministre peut-il justifier cette infiltration scandaleuse d'un organisme démocratique québécois, la CSN, infiltration dénoncée hier par M^{me} Paule Gauthier, membre du Comité de surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité?

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en réponse au député, je dirai que des poursuites criminelles ont été engagées. J'estime donc qu'il serait inapproprié que je fasse le moindre commentaire. J'invite le député à être extrêmement prudent au sujet des allégations qu'il fait dans l'enceinte de la Chambre des communes, sous couvert d'immunité, au sujet d'une affaire maintenant devant les tribunaux.